

DUERP Formation Document Unique – Évaluation des risques professionnels

Les principes généraux de prévention décrits dans le Code du Travail imposent à l'employeur d'évaluer les risques auxquels sont soumis ses salariés et de mettre en œuvre des mesures de prévention des risques identifiés. Le DUERP est accessible aux salariés qui peuvent le consulter et des mesures de conservation sont également rendues obligatoires. La formation DUERP permet aux participants d'acquérir une méthode afin d'évaluer les risques, les retranscrire dans le DUERP et mettre en place un plan de prévention associé. Sont abordés également les risques psychosociaux, les risques liés aux pandémies ou les risques résultant des poly-expositions.

Durée : **1 à 5 jours selon le niveau des participants et l'activité de l'entreprise**

Format pédagogique : **Présentiel – effectif max conseillé 4/6 pers.**

Public : **Référent sécurité (Salarié désigné compétent), adjoint, Préventeur, QSE/HSE, Manager, toute personne chargée de la mise à jour du DUERP, Membres CSE / CSSCT...**

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

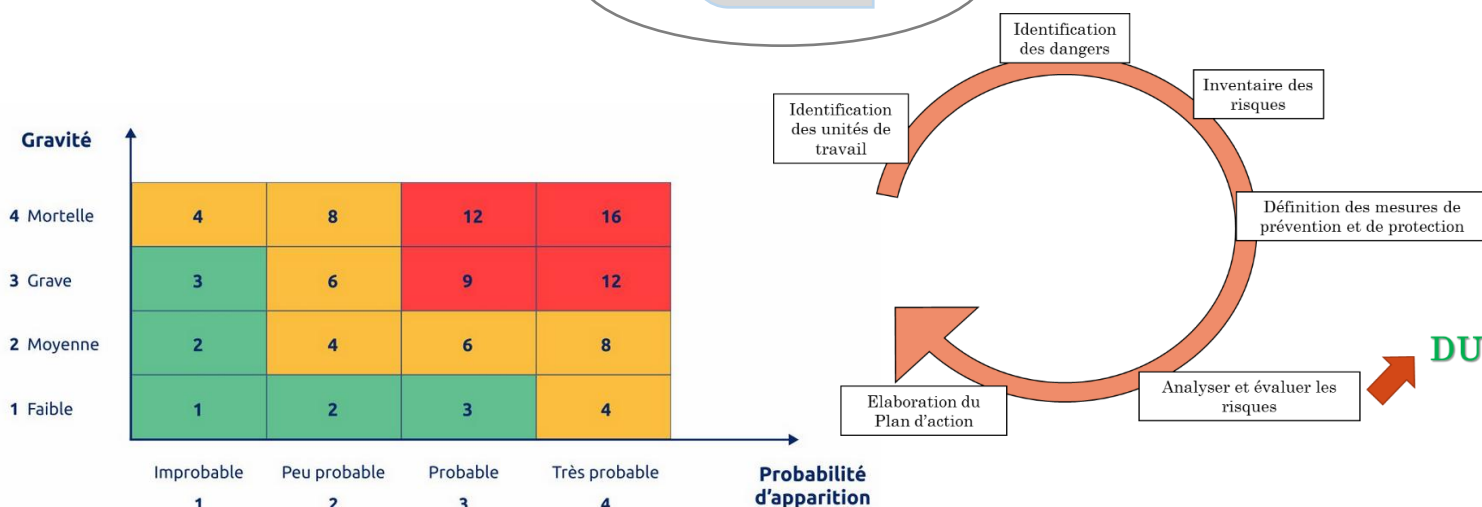
La méthode

- Evaluer les risques professionnels
- Identifier les dangers
- Retranscrire les risques dans le DUERP
- Le plan de prévention
- Mettre à jour le DUERP

Le Document unique DUERP

- Description et définitions
- Contexte réglementaire
- Son élaboration
- Le suivi
- Le rôle du CSE

Objectifs





Contenu de la formation

La formation est essentiellement pratique et réalisée à partir du DUERP existant.

Le contexte réglementaire

- Cadre réglementaire
- Principes généraux de prévention
- Responsabilité civile et pénale

Le Document unique DUERP

- Définition du DUERP - Contenu
- Les acteurs concernés dans l'entreprise
- Le rôle du CSE
- Les obligations de sauvegarde et de mise à disposition

L'analyse des risques

- Définitions générales
- Risque et danger
- Elaborer un tableau d'analyse des risques
- Analyser un poste de travail – Méthode – exercices pratiques
- La cotation et la hiérarchisation des risques dans le DUERP – Méthode – Exercices pratiques

Mettre en place un plan d'action

- La mise en place d'un plan d'actions avec priorités – Exercices pratiques
- Le suivi du plan – les indicateurs de performance
- Le rôle des salariés dans l'analyse de leur poste et le suivi du plan de prévention associé

La communication

- Comment communiquer efficacement au sein de l'entreprise sur la prévention des risques

Pédagogie

Au cours de la mission, notre Conseiller Technique pourra pratiquer une observation terrain des risques engendrés par certains postes de travail.

Méthode

- Pédagogie active, et participative lors des mises en situation.
- Nous favorisons la pratique à la théorie.
- Les mises en situations sont concrètes et réalistes.
- Exercices pratiques sur un poste de travail de l'établissement : recherche des dangers et des risques associés, évaluation des risques, liste des actions de prévention en place, cotation du risque, définition des axes d'amélioration
- Apport didactique
- Chasse aux risques
- Méthodologie d'évaluation du risque – paramètres de cotation
- Travail sur des photos de situations de travail diverses
- Travail sur le DUERP de l'établissement



Préparation de la formation

Notre Conseiller technique s'entretiendra, en amont, avec la personne déléguée pour ce projet et fera la demande de la documentation sécurité à nous faire parvenir (DUERP, données accident, fiche entreprise...). Ceci dans le but d'adapter la formation à votre DUERP.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires sont évalués par le formateur tout au long de la formation. Le formateur évalue leurs capacités à :

- Réaliser les exercices et répondre aux questions
- Identifier les dangers et les risques de leur entreprise
- Évaluer les risques selon la méthodologie mise en place
- Retranscrire les évaluations dans le DUERP
- Savoir faire une mise à jour
- Savoir proposer un plan de prévention des risques identifiés

À l'issue de la formation, les stagiaires se verront remettre une attestation individuelle de formation et le formateur renseignera le registre de sécurité.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap
- ✓ Théorique : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur (Nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir)

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage : À la demande

Encadrement : Conseiller Technique spécialiste en prévention des risques professionnels, Ingénieur HSE, IPRP, ...